



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.



La permanence du week-end du 1 au 3 Mai 2026 est assurée par :

Mme Colette GAILLARD au 06.83.03.65.92

## VOEUX

Conformément à l'article 12.5.2 des statuts du District de l'Ain, les clubs ou commissions de District souhaitant présenter des vœux pour **l'Assemblée Générale qui se tiendra à PRIAY le Vendredi 26 Juin 2026 à 18 H 30**, devront les transmettre par voie électronique ou postale au siège du District pour le **Jeudi 28 Mai 2026 inclus**.

## ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE 2026/2027

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via [FOOTCLUBS](#) des engagements pour l'édition 2026/2027 de la Coupe de France (seniors libres).

- **Les clubs nationaux et régionaux** sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- **Les clubs départementaux** devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT leur accord**.

Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le 14 juin 2026 et bien vérifier ensuite que le statut « pré-engagé » n'apparaît plus.

Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « engagé » doit s'afficher.

- **Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2025/2026**, vous devez vous inscrire via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

**La date limite d'engagement est fixée au 14 juin 2026 (dernier délai).**  
**Droits d'engagement : 52 Euros**



# COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

## Réunion du 28 Avril 2026

Présents : Grégory BESSET, Romain COGNARD, Denis BLANC, Vincent BERTILLOT

Excusés : Anthony TARTARIN, Jean NOEL TARTARIN, Olivier GUICHERD

Visio : Guillaume STRIPPOLI, Hamid TOUZANI, Anthony TARTARIN, Abdeslam MOUSSATEN

Rappel de règlement à la suite de quelques incompréhensions : Un joueur en position de hors-jeu est remis en jeu lorsqu'un adversaire touche le ballon de manière volontaire (même si c'est un geste non maîtrisé en ratant un dégagement par exemple et même s'il ne s'agit pas d'une « passe » en direction du joueur hors-jeu). Le joueur en position de hors-jeu n'est pas remis en jeu si l'adversaire a touché le ballon de manière involontaire (en contrant un centre ou un tir par exemple)

La CDA apporte son soutien à notre jeune collègue Mathis CHAGNARD, qui s'est retrouvé bien malgré lui au milieu de tensions sur une rencontre U13 sur laquelle il officiait bénévolement. La CDA demande aux adultes qui accompagnent les jeunes arbitres, tout comme à ceux qui y viennent en spectateurs, d'avoir un minimum de recul et d'éviter de se donner en spectacle. Cela ne fait du bien à personne.

La CDA demande aux arbitres y compris bénévoles de ne pas hésiter à rédiger des rapports sur les comportements du public.

### Courriers des arbitres :

Florian LABALME, demande concernant les observations, la CDA précise que les observations seront terminées pour les arbitres jeunes et séniors au 10 mai, chaque arbitre observable l'aura été 2 fois pour les D1, D2 et D3, une fois pour les arbitres D4, féminines et assistants,

Nathan VALENTIN, demande concernant une absence de désignation, la CDA précise que si un arbitre disponible n'est pas désigné sur un week end, cela lui est compté comme un match pour le statut de l'arbitrage,

Raphaël DERARIDJ, annonçant s'être déplacé inutilement en raison d'un forfait non signalé sur le match Belley/Replonges en U20 samedi 25 avril, la CDA rappelle (encore et encore) que les clubs doivent obligatoirement prévenir par téléphone les arbitres en cas de forfait. En cas de déplacement inutile, le club est redevable des frais de déplacement des arbitres (qui ne peuvent excéder 90 euros),

Quelvino MASCARENHAS, rapport concernant des incidents pendant et après le match, Foot 3 Rivières/Chaveyriat en sénior D4 du samedi 25 avril, dossier transmis à la commission de discipline, Valentin RION, certificat médical,

Murat BOLAT, remerciements aux clubs de Feillens et Valserhône pour leurs comportements lors du match entre les deux équipes du dimanche 26 avril en sénior D1,

Salim TAMANATE, certificat médical jusqu'au 21 juin,

Elisa GIGLIANO, rapport concernant des incidents sur le match U20 Serrières/ATT Veyziat, dossier transmis à la commission de discipline,

Ammara HAOUES, courrier concernant un rappel à l'ordre, la CDA re-rappelle que les rapports doivent impérativement être envoyés au plus tard le mardi midi suivant les matchs, tout rapport envoyé après ce délai est automatiquement considéré comme en retard,

Ferhat TEKELI, rapport d'observation d'un jeune arbitre stagiaire,

Adrien LARGERON, message concernant une indisponibilité,

Pierre HERMANN, annonçant avoir été remboursé de ses frais d'arbitrage sur le match Valserhône/Foissiat du dimanche 29 mars et demande de récusation du

Kylian VALLET, échange concernant des distances de désignation, la CDA rappelle que les arbitres peuvent arbitrer entre 30 et 100km de leur domicile et que les frais kilométriques de déplacement, malgré l'augmentation du coût actuel de l'essence, couvre largement ledit déplacement. Il n'est ni possible de refuser une désignation si celle-ci ne dépasse pas 100km, ni de demander une modification (par souci d'équité entre les arbitres),

Christelle DARMEDRU, prolongation de dispense de sport jusqu'à la fin de la saison,

Aly KEITA, Abdullah DEGIRMENCI, demande concernant une désignation, réponse faite,  
Thierry BERT, Frédéric FLEURY, Rodolphe PEYRAT, Stéphane PAILLET, annonçant un forfait et une disponibilité,  
Adil JAOUAB, annonçant son retour à l'arbitrage pour la saison 2026-2027,  
Izzet ALTAN, demande concernant un problème de mot de passe sur la FMI lors du match Bressans/Bresse Foot 01 en sénior D2 dimanche 26 avril,  
Ali SAHIN, demande pour suivre un arbitre stagiaire pour assurer ses missions d'arbitre de Ligue, la CDA remercie Ali pour sa proposition mais précise qu'elle fait appel aux arbitres de Ligue en fonction de ses besoins,  
Gabriel GIMENEZ et Valentin RION, annonçant une disponibilité,  
Mohamed NEFSI, annonçant une indisponibilité le dimanche 3 mai,  
Yannis ROUASSI, prise de renseignements sur le match sensible du dimanche 3 mai, Nantua/Belley en sénior D3,

#### Courriers des clubs :

FC Côtière Luenaz, demande d'arbitre sur un match D5 le dimanche 26 avril, la CDA rappelle qu'elle désigne les arbitres en fonction de ses capacités et en privilégiant les matchs par ordre de divisions, cependant, de nombreuses rencontres étant annulées en raison de forfaits en cette fin de saison, elle peut parfois à la dernière minute, compléter des désignations manquantes,  
AS Grièges, rapport concernant des incidents sur le match St Laurent/Grièges en sénior D4 dimanche 26 avril, dossier transmis à la commission de discipline,  
FC Serrières Villebois, demande de réexamen d'une sanction infligée à un arbitre du club, dossier en cours d'instruction de la part de la CDA,  
FCT Virieu, demande de dépôt d'une réserve technique, la CDA précise (rappelle) qu'une réserve technique doit être déposée sur le terrain au moment des faits contestés (et avant la reprise du jeu) ; d'autre part les réserves techniques ne peuvent concerner que les manquements aux Lois du Jeu et non une décision liée à une interprétation de l'arbitre,  
FC Bresse Nord, demande d'arbitre officiel sur la rencontre U17 Bresse Nord/Foot 3 Rivières du samedi 2 mai, prise en compte,  
ETS Cormoranche, demande concernant l'inscription d'un candidat à une formation initiale en arbitrage, réponse faite,

#### Divers :

Mattéo D'ACUNTO et Lucas CHAGNARD auront l'honneur de représenter le district lors de la finale régionale Pitch U13 le samedi 2 mai à Feurs (42).  
Patrick VERNAY, membre de la commission des règlements, responsable des désignations ZZ, à propos d'une modification de désignation, la CDA en profite pour rappeler qu'elle n'est pas responsable des arbitres ZZ et ne doit donc pas être sollicitée à ce sujet,  
Batni Chati, demande pour intégrer le district en tant qu'arbitre, dossier en cours d'instruction concernant l'équivalence de diplôme entre la France et l'Algérie,

La CDA a reçu son jeune arbitre Burhan OCAL en audition mardi 28 avril : elle demande à ses arbitres, en particulier les jeunes, d'être vigilants dans le remplissage des feuilles de match, de refuser toute demande de retrait de carton, et de signaler au district les personnes qui font cette requête (ils sont passibles de suspension par la commission de discipline pour falsification de documents officiels)

La CDA remercie le club de l'ESB Marboz pour son invitation à la très belle rencontre organisée par le club avec Jérémy PIGNARD arbitre de Ligue 1 le mercredi 29 avril

#### Calendrier

La CDA annonce que la rentrée des arbitres 2026 se déroulera le samedi 5 septembre au complexe sportif de Lagnieu, nous prévenons suffisamment tôt les arbitres pour que chacun prenne ses dispositions : présence obligatoire pour tous les arbitres (planning et convocations à venir)

La CDA remercie chaleureusement le club du CS LAGNIEU pour accepter de nous recevoir pour cette journée essentielle pour notre corporation.

5 mai : audition de Saïd IGUIDAR

19 mai : réunion classements

Réunion des classements des arbitres : la réunion pour valider les classements de l'ensemble des catégories aura lieu le mardi 19 mai à 18h au district en présence des observateurs (et non le 12 mai comme annoncé précédemment)

Annonce : La CDA est à la recherche de candidats (arbitres ou non) pour intégrer la commission pour la saison prochaine, les personnes intéressées peuvent contacter G. BESSET (06.74.19.12.92 ou [gbesset@ain.fff.fr](mailto:gbesset@ain.fff.fr)) pour de plus amples renseignements

Prochaine réunion : mardi 5 mai à 18H

Le président de la CDA  
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA  
Denis BLANC

**RESERVE TECHNIQUE**

Réunion du 21 Avril 2026

**Match Bresse Nord 1 / Belley CS 2 – seniors D3 poule C - du dimanche 19 avril 2026.**

Membres présents de la Commission de l'Arbitrage : MM. BESSET Grégory (président), Romain COGNARD, Vincent BERTILLOT, Guillaume STRIPPOLI, Hamid TOUZANI, Anthony TARTARIN, Abdeslam MOUSSATEN et Jean Noël TARTARIN.

Considérant la réserve technique déposée par le club du CS Belley concernant le match Bresse Nord 1 / Belley CS 2 – seniors D3 poule C - du dimanche 19 avril 2026.

Considérant les rapports reçus de la part des clubs du FC Bresse Nord et du CS Belley ainsi que de l'arbitre de la rencontre M. Ayoub TABOUHOUT.

Considérant que la demande de cette réserve technique est survenue à la 79<sup>ème</sup> minute de jeu, à la suite d'un but inscrit par l'équipe de Bresse Nord lui permettant de mener 4 buts à 3, ce qui fut d'ailleurs le score final.

Considérant qu'à la suite d'une passe en retrait volontaire d'un défenseur de Belley capté des mains par le gardien de but de Belley, l'arbitre de la rencontre a signifié un coup franc indirect dans la surface de réparation de Belley.

Considérant qu'après avoir placé le mur de Belley, l'arbitre a ordonné la réalisation du coup franc mais que le tireur de Bresse Nord a effectué une feinte qui a eu pour effet de faire avancer des joueurs de Belley présents dans le mur.

Considérant que l'arbitre, constatant que les joueurs de Belley n'étaient plus à distance réglementaire, leur a demandé verbalement de reculer pour se situer à 9m15 au moment du botté.

Considérant qu'à cet instant, le tireur de Bresse Nord a effectué une passe à un coéquipier qui a frappé au but et marqué, donnant l'avantage à Bresse Nord.

Considérant qu'alors, et avant le coup d'envoi consécutif au but, l'éducateur principal de Belley a demandé à déposer une réserve technique sous le prétexte que l'arbitre aurait dû siffler pour faire reprendre le jeu après avoir interrompu l'action pour remettre le mur en place.

Considérant que M. Tabouhout a accepté de prendre cette réserve technique, notifiée par le capitaine du CS Belley M. El Khadari, en présence de celui du FC Bresse Nord, M. Gunther, et de l'arbitre assistant du FC Bresse Nord, M. Chatel.

Considérant que cette réserve technique a été recopiée mot pour mot sur la feuille de match à la fin de la rencontre et apparaît en ces termes « *Capitaine Belley, lors du cfi, l'arbitre n'a pas sifflé pour jouer le CFI, le joueur adverse a quand même tiré au but. Le but a été marqué et l'arbitre a validé le but. Capitaine Bresse Nord, la réserve technique a été posé tout de suite après le but* ».

Considérant que la réserve technique a bien été confirmée par le club du CS Belley dans un mail officiel transmis au District de l'Ain de Football le lundi 18 avril à 10h53.

Considérant donc que, selon l'article 49 des règlements du District de l'Ain de Football, les procédures de dépôt et de confirmation d'une réserve technique ont bien été respectées.

Considérant que pour être jugée recevable, selon l'article 146 des Règlements généraux de la FFF, une réserve technique doit :

- Être formulée pour les rencontres des catégories jeunes, par le capitaine s'il est majeur ou à défaut par le dirigeant responsable de l'équipe plaignante, à l'arbitre, à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée ou l'arrêt de jeu suivant si elle concerne un fait où l'arbitre n'est pas intervenu.
- Indiquer la nature des faits et de la décision qui prètent à contestation.
- Être rédigée en présence de l'arbitre assistant de l'équipe adverse à celle déposant la réserve technique (dans le cas d'arbitres assistants bénévoles) et des deux capitaines (ou des dirigeants majeurs dans le cas d'une rencontre de catégorie jeunes lors de laquelle les capitaines sont mineurs).
- Être notifiée mot pour mot à l'issue du match par l'arbitre de la rencontre sur la feuille de match et contresignée par le capitaine (ou dirigeant majeur) des deux clubs et l'arbitre assistant intéressé.
- N'être retenue que si la commission compétente juge qu'elle a eu une incidence sur le résultat final de la rencontre.
- Donner lieu à une des deux décisions suivantes de la commission compétente, soit la validation du score acquis sur le terrain, soit de faire rejouer le match.

Considérant que ces éléments ont bien été respectés par les différentes parties.

**La Commission des Arbitres, réunie en Commission Lois du Jeu, dit donc que la réserve technique est recevable sur la forme.**

Considérant donc la réserve technique déposée à la 79<sup>ème</sup> mn de jeu selon les termes retranscrits ci-dessus.

Considérant que l'équipe de Belley estime que l'arbitre de la rencontre aurait dû siffler pour faire jouer le coup franc indirect après avoir demandé aux joueurs de Belley de reculer pour se mettre à distance réglementaire.

Considérant cependant que M. Tabouhout s'était bien assuré que le mur était placé à 9m15 avant de signifier l'exécution du coup franc par un coup de sifflet.

Considérant que le fait d'effectuer une feinte sur un coup franc ne peut être considéré comme un acte illégal (*Loi 13 « Faire semblant de tirer un coup franc pour tromper l'adversaire est permis, cela fait partie du jeu »*).

Considérant que tous les joueurs de l'équipe défendante doivent « *se trouver au moins à 9m15 jusqu'à ce que le ballon soit en jeu sauf s'ils se trouvent sur leur propre ligne de but entre les poteaux* » (Loi 13) ;

Considérant que « *le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé* » (Loi 13), les joueurs de Belley n'avaient pas le droit de se rapprocher du ballon après la feinte puisque le ballon n'était alors pas encore en jeu.

Considérant que M. Tabouhout a donc eu raison de leur demander de reculer.

Considérant qu'aucune disposition dans les Lois du Jeu n'obligeait M. Tabouhout à mettre un terme à l'exécution du coup franc pour faire reculer le mur puisqu'aucune infraction n'avait été commise par l'équipe de Bresse Nord.

Considérant qu'à ce moment-là l'équipe en infraction avec les Lois du Jeu était l'équipe défensive de Belley et il n'y avait aucune raison pour l'arbitre de la favoriser en mettant un terme à l'exécution du coup franc.

Considérant qu'en signifiant verbalement aux joueurs de Belley de reculer avant le botté, M. Tabouhout a agi de la manière qui était attendue de la part de l'arbitre pour permettre une exécution juste du coup franc, sans pénaliser l'équipe en ayant le bénéfice.

Considérant que l'arbitre n'ayant pas arrêté l'exécution du coup franc par un coup de sifflet, l'équipe de Bresse Nord avait tout loisir de frapper ledit coup franc et qu'elle a tiré un avantage légal de l'infraction constatée des joueurs de Belley.

Considérant qu'il serait contraire à l'esprit du jeu de pénaliser l'équipe de Bresse Nord, n'ayant commis aucune infraction aux Lois du Jeu, en lui refusant le bénéfice du but, alors que l'équipe de Belley était, elle, en infraction aux Lois du Jeu en ne se trouvant pas à distance réglementaire avant l'exécution du coup franc.

La Commission des Arbitres, réunie en Commission Lois du Jeu, dit la **RÉSERVE IRRECEVABLE SUR LE FOND et confirme le score acquis sur le terrain.**

Dossier transmis aux Commissions des Règlements et Sportive pour validation.

Conformément à l'article 5.3 du statut de l'arbitrage la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale de l'Arbitrage Section Lois du Jeu dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 50 des Règlements Sportifs de la LAURAFoot et des articles 182 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président de la Commission des Arbitres,  
Gregory BESSET

☺ ☺ ☺ ☺

## **COORDONNEES ARBITRES**

L'ensemble des coordonnées des arbitres a été mis à jour sur le site du District de l'Ain de Football dans l'onglet « Documents » et « arbitrage » ou sur le lien suivant : [Coordonnées arbitres.pdf](#)

## INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2026/2027

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026 pour les arbitrés formés durant celles-ci, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2025/2026 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical, ont reçu sur le mois de Mars 2026 les différentes informations pour la saison 2026/2027 (avec le dossier)

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2026)**
  - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
  - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 pouvant être remplacée par la page 7 si la page 4 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)
  
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2026)**
  - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 6 ou dernière visite en page 4 chez le médecin datant de 3 ans ou plus = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
  - 35 ans et plus au 01/07/2026 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), **Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)**

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain **avec date de visite médical après le 01/04/2026** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026, vous devrez suivre les procédures habituelles.

**Rappel** : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 35 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2026**.

# COMMISSION PREVENTION

## COMPTE RENDU REUNION DU 23/04/2026

Présents : J. BELPALME – A. BERNARD – A. BOZONNET – A. DEVEYLE – C. GALLICE – G. JACUZZI – M. MAITRE – C. MERIAUX – P. PITARD

Excusé : J. MALIN

### 1/ Approbation du compte rendu de la réunion du 25/03/26

Approuvé

### 2/ Matches sensibles

15 matchs ont été déclarés sensibles sur 2 journées de championnat (2/3 mai et 9/10 mai)

Championnat D1 : 1 match

Championnat D2 : 5 matchs

Championnat D3 : 3 matchs

Championnat D4 : 4 matchs

Championnat U17 : 1 match

Championnat U15 : 1 match

La Commission rappelle que les demandes de délégués adressées au District par les clubs doivent obligatoirement arriver au secrétariat minimum 15 jours avant la rencontre, et via les boîtes mails officielles uniquement. Il est également rappelé que cette demande est payante si elle émane d'un club.

### 3/ Fiches prévention

Championnats	Nombre de fiches renvoyées	Nb commentaires « réservés »	Nb commentaires « très réservés »
D3	164	27	9
D4	131	11	4
D1 FEM à 11	22	2	1
U20	33	2	1
U18 FEM	29	2	0
U17	168	12	2
U15	220	12	6

### 4/ Courriers divers

Tous les courriers adressés à la Commission Prévention ont été traités et/ou transférés aux Commissions concernées.

### 5/ Conciliation

Une conciliation se tiendra le 28/04/2026 à 20h concernant les clubs de MONTREAL LA CLUSE et HAUTECOURT ROMANECHÉ.

### 6/ Délégués de terrain

Les Délégués du District et la Commission constatent régulièrement une méconnaissance de la part de certains délégués de terrain, concernant leurs fonctions avant, pendant, et après les rencontres.

La Commission rappelle une nouvelle fois que le rôle du délégué de terrain est détaillé dans l'article 37 page 73, de l'annuaire du District (voir ci-dessous). Les clubs sont tenus d'en prendre connaissance, et surtout d'en informer toutes les personnes concernées à chaque désignation, quelle que soit la catégorie.

### **EXTRAIT DES REGLEMENTS DU DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL – TITRE 3 : COMPETITIONS** **« Article 37 : Délégué de club**

Il ne s'agit pas du délégué du District qui représente cet organisme lors de certains matchs. Il ne s'agit pas non plus d'un ramasseur de balles.

Partant du principe que les clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain (ref. R.G. de la FFF), cette délégation est une chose sérieuse qui ne peut être confiée au hasard. Il est indispensable que ce rôle soit confié à **un dirigeant ou joueur licencié du club**, possédant une bonne connaissance des règlements. Celui-ci est obligatoirement inscrit sur la feuille de match, à la rubrique « Délégués ».

A l'occasion de chaque rencontre, le club recevant doit fournir un ou deux « délégués de club » dûment licenciés suivant le niveau de compétitions.

#### **37.1) Obligations**

Tout club recevant est dans l'obligation d'avoir sur le terrain un ou plusieurs délégués munis d'un brassard sous peine d'amende. -

. **Seniors D1 à D4** : 2 délégués. -

. **Seniors D5** : 1 délégué. -

. **Coupes de l'Ain : E. FAIVRE / R. TREMBLAY / R. MORANDAS / P. PROVOST** : 2 délégués. -

. **Seniors féminines** : 1 délégué. -

. **U20** : 2 délégués -

. **U17 et U15** : 1 délégué. -

. **Foot à 8 et à 5** : 1 délégué sachant qu'en son absence, c'est le responsable de l'équipe recevante qui remplit ce rôle (dans ce cas, il n'est pas nécessaire que le délégué soit muni d'un brassard).

Ces délégués doivent être présentés à l'arbitre avant le coup d'envoi pour recevoir s'il y a lieu ses directives et leur nom est inscrit sur la feuille de match.

#### **37.2) Ses missions**

##### **→ Avant le match**

- Être au minimum 1 heure avant le coup d'envoi.

- S'assurer du bon équipement du terrain (traçage, les filets, les piquets de coins, les drapeaux de touche), la propreté des vestiaires et sanitaires.

- Veiller à la sécurité des installations.

- Accueillir et se présenter aux arbitres, aux dirigeants visiteurs.

- S'inquiéter de la couleur des maillots.

- Se mettre à la disposition du délégué officiel le cas échéant.

- Mettre la feuille d'arbitrage et/ou FMI à la disposition des équipes en présence 1 heure avant la rencontre.

- Vérifier le nombre de ballons à présenter à l'arbitre.

- En cas d'absence d'arbitre, il s'assure de la désignation d'un arbitre en respectant les conditions prévues par les règlements du district.

- Il accompagne les équipes et les arbitres jusqu'au terrain.

##### **→ Pendant le match**

- Veiller à la tenue et la composition des bancs de touche.

- Ne pas laisser pénétrer des spectateurs à l'intérieur de la main courante.

→ A la mi-temps

- Accompagner les arbitres jusqu'aux vestiaires.
- S'assurer du règlement des frais et indemnités dans le vestiaire arbitre.
- Accompagner de nouveau les arbitres au terrain.

→ Après le match

- Organiser la sortie des arbitres, des joueurs et des officiels du terrain aux vestiaires.
- Veiller à ce que la feuille d'arbitrage et/ou FMI soit bien remplie et remettre à chaque responsable des 2 équipes le duplicata lui revenant.
- Assurer la sécurité des arbitres et de l'équipe visiteuse dans le stade et à la sortie.
- En cas d'incident, adresser un rapport au District. »

Cet extrait du règlement sera à nouveau diffusé en début de saison 2026/2027 dans le premier compte-rendu de la Commission.

5/ Questions diverses

Concernant la lutte contre la violence sur et en dehors du terrain, la Commission a établi une synthèse des quelques réponses, qui sera envoyée par e-mail à tous les clubs du Département.

6/ Bénévole du mois

Suite au tirage au sort pour le mois d'avril 2026, voici la personne qui sera récompensée lors de la prochaine soirée de novembre 2026 :

M. YALCIN Mikail (ATT OYONNAX)

7/ Dates à retenir

Les membres de la Commission sont invités à se positionner pour leur participation éventuelle aux événements suivants :

- . 23/05/26 : Finales Coupes de l'Ain à MONTREVEL (après-midi)
- . 30/05/26 : Tournoi départemental U7 à IZERNORE (après-midi)
- . 13/06/26 : Journée Départementale du Foot Féminin à ARBENT (journée)
- . 14/06/26 : Challenge du Conseil Départemental U11 à MARBOZ (journée)
- . 26/06/26 : Assemblée Générale du District à PRIAY

Fin de la réunion 19h45

Prochaine réunion : MARDI 19 MAI 2026 à 18 h au District

# COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

## **OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)**

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

## **Rappel !**

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

## **Réunion du 28/04/2026**

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, VERNAY.

Excusé : M. GUTIERREZ

☺ ☺ ☺ ☺

### Courrier :

- De FCT Virieu, souhaitant déposer une réserve technique pour le match n° 53797663, transmis à la CDA.
- De FCT Virieu, par rapport au forfait général de l'équipe de Plaine de l'Ain 2.
- De l'ASP Oyonnax, portant réclamation d'après-match contre Co Plateau pour le match n° 53797264.
- De FC Bellignat, réclamation contre le club de Bourg ACCFT 2 pour équipiers premiers.
- De l'AS Montréal la Cluse, portant réclamation contre FC Ambérieu en U20.
- De Mme Alix NAUDIN, joueuse du Groupement Féminin du Haut Bugey.

☺ ☺ ☺ ☺

### **Dossier n° 173**

**Match n° 54761603 : FC Cormoz St Nizier 1 / Bresse Foot 01 4 – Séniors D5 poule E – du 26/04/2026**

Courrier du club de Cormoz St Nizier annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

- FC Cormoz St Nizier 1 : 0 but / -1 point
- Bresse Foot 01 4 : 3 buts / 3 points

Le club de Cormoz St Nizier est redevable de la somme de 44 €uros au District.

### **Dossier n° 174**

**Match n° 54719805 : St Denis Ambutrix 1 / Ent Foot 3 Rivières 1 – Séniors Féminines à 11 – du 26/04/2026**

Courrier du club de Foot 3 Rivières annonçant le forfait de son équipe : 2<sup>ème</sup> forfait.

- Ent Foot 3 Rivières 1 : 0 but / -1 point
- St Denis Ambutrix 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Foot 3 Rivières est redevable de la somme de 35 €uros au District.

#### **Dossier n° 175**

#### **Match n° 55203627 : Essor Bresse Saône 1 / Groupement Féminin Ht Bugey 1 – U15 Féminines – du 25/04/2026**

Courrier du club du Groupement Féminin du Ht Bugey annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

- Groupement Féminin du Ht Bugey 1 : 0 but / -1 point
- Essor Bresse Saône 1 : 3 buts / 3 points

Le club du Groupement Féminin du Ht Bugey est redevable de la somme de 30 €uros au District.

#### **Dossier n° 176**

#### **Match n° 54763120 : Veyle Saône FC 4 / FC Curtafond Conf 3 – Séniors D5 poule D – du 25/04/2026**

Courrier du club de Curtafond annonçant le forfait de son équipe : 2<sup>ème</sup> forfait.

- FC Curtafond Conf 3 : 0 but / -1 point
- FC Veyle Saône 4 : 3 buts / 3 points

Le club de Curtafond est redevable de la somme de 64 €uros au District.

#### **Dossier n° 177**

#### **Match n° 55224069 : CS Belley 1 / US Replonges 1 – U20 D2 poule A – du 25/04/2026**

Courrier du club de Replonges annonçant le forfait de son équipe : 3<sup>ème</sup> forfait d'où forfait général.

- US Replonges 1 : 0 but / -1 point
- CS Belley 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Replonges est redevable de la somme de 40 €uros au District.

#### **Dossier n° 178**

#### **Match n° 53801499 : FC Bresse Nord 1 / CS Belley 2 – Séniors D3 poule C – du 19/04/2026**

Réserve technique posée par CS Belley 2. Réserve recevable sur la forme, traitée par la CDA.

Il ressort que sur le fond, la réserve technique est irrecevable et la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club du CS Belley est redevable de la somme de 55 €uros au District.

#### **Dossier n° 179**

#### **Match n° 55512229 : SC Mille Etangs 1 / Côtière Luenaz FC 2 – U17 D3 poule G – du 25/04/2026**

Courrier du club de Côtière Luenaz annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

- Côtière Luenaz FC 2 : 0 but / -1 point
- SC Mille Etangs 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Côtière Luenaz est redevable de la somme de 30 €uros au District.

#### **Dossier n° 180**

#### **Match n° 53804809 : FC Montluel 1 / US Plaine de l'Ain 2 – Séniors D4 poule B – du 26/04/2026**

Courrier du club de Plaine de l'Ain annonçant le forfait de son équipe : 3<sup>ème</sup> forfait d'où forfait général.

- US Plaine de l'Ain 2 : 0 but / -1 point
- FC Montluel 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Plaine de l'Ain est redevable de la somme de 79 €uros au District.

#### **Dossier n° 181**

#### **Match n° 55537835 : US Plaine de l'Ain 1 / US Tenay 1 – U15 D4 poule K – du 26/04/2026**

Courrier du club de Tenay annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

- Tenay 1 : 0 but / -1 point
- US Plaine de l'Ain 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Tenay est redevable de la somme de 30 €uros au District.

#### **Dossier n° 182**

#### **Match n° 55511353 : Dombes Bresse FC 1 / OL Sud Revermont 1 – U17 D2 poule B – du 18/04/2026**

Réserve technique posée par M. FERREIRA DA COSTA de l'O. Sud Revermont au motif que l'arbitre a « autorisé 3 changements dans les 10 dernières minutes » alors que le règlement n'en autorise que 2.

Réserve technique transformée en réclamation par courriel du 20 Avril 2026.

Dossier transmis par la CDA à la commission des Règlements du fait « que ce point traitant des remplacements » relève des règlements et non pas des lois du jeu.

Considérant que l'arbitre, M. Ugo MOUREAUX, a effectivement autorisé ce 3<sup>ème</sup> remplacement dans les 10 dernières minutes,

Considérant que le règlement stipule que seulement 2 remplacements sont autorisés dans les 10 dernières minutes,

Considérant que le score était suffisamment serré = 4 à 2 pour Dombes Bresse.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, la commission dit la réserve recevable et donne le match U17 Dombes Bresse FC 1 /OL Sud Revermont 1 à rejouer.

Dossier transmis à la commission compétente pour reprogrammation.

#### **Dossier n° 183**

##### **– Séniors D2 poule A –**

Courrier du club de Plaine de l'Ain déclarant le forfait général de son équipe séniors 1 au 23/04/2026

Le club de Plaine de l'Ain est redevable de la somme de 172 €uros au District.

#### **Dossier n° 184**

##### **Match n° 55224245 : Bourg Sud 1 / CS Belley 1 – U20 D2 poule A – du 04/04/2026**

Réserve d'après-match de Belley 1 contre Bourg Sud 1, au motif « que plusieurs joueurs de Bourg Sud ont participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures ».

L'équipe supérieure est dans ce cas l'équipe 1 de Bourg Sud évoluant en R3 qui effectivement ne jouait pas le week end du 4 avril.

Après pointage des joueurs inscrits sur la feuille de match en R3 du 29 mars, il s'avère que seulement 2 joueurs ont joué la rencontre U20 du 04/04/2026.

En conséquence, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club de Belley est redevable de la somme de 55 €uros au District.

#### **Dossier n° 185**

##### **Match n° 54762689 : Bourg ACCFT 2 / FC Bellignat – Séniors D5 poule B – du 26/04/2026**

Réserve d'avant match du club de Bellignat FC transformée en réclamation portant sur le nombre de joueurs ayant évolué en équipe supérieure (participation de plus de 4 joueurs ayant 7 matchs et sur plusieurs joueurs ayant évolué à plus de 12 matchs).

Après pointage effectué, il ressort qu'un seul joueur de Bourg ACCFT a participé à la rencontre du 26/04/2026 en ayant participé à plus de 12 matchs en équipe supérieure, et un seul joueur à plus de 7 matchs en équipe supérieure.

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le club du FC Bellignat est redevable de la somme de 55 €uros au District.

Le président,  
DELIANCE Maurice

### **COMPTE RENDU AUDITION DU 21 AVRIL 2026**

Composition de la Commission : M. Maurice DELIANCE (président), M. Bernard BOURDON, M. Raul GUTIERREZ, M. Jean-Luc GAUTHERON et M. Patrick VERNAY.

#### **Dossier n° 186**

##### **Match n° 55512839 : Foot 3 Rivières 1 / Veyle Saône 1 – U17 D3 poule H – du 28/03/2026**

#### **Personnes convoquées :**

##### **Pour le club de Foot 3 Rivières :**

##### **Présents :**

- CORREIA Frédéric, représentant le président REYNAUD Philippe.
- GUILLEMAUD Marie, éducatrice, licence n° 9602689145.

##### **Absents non excusés :**

- LAUBY Mathis, joueur n° 6, licence n° 2547900953.

- PLATTIER Mathis, licence n° 2547827335.
- POIREL Matthieu, arbitre bénévole de la rencontre.

**Pour le club de FC Veyle Saône :**

- CURSIO Maxime, représentant le président LAMBERET Nicolas.
- MEUNIER GALFIONE Mathis, éducateur, licence n° 9603285840.

Cette audition fait suite au courrier du club FC Veyle Saône concernant le match n° 55512839 : Foot 3 Rivières 1 / Veyle Saône 1 – U17 D3 poule H – du 28/03/2026 ; courriel du dimanche 29 mars 2026 faisant état d'une suspicion de la présence du joueur Mathis PLATTIER, licence n° 2547827335, non-inscrit sur la FMI, à la place du joueur Mathis LAUBY, licence n° 2547900953, inscrit sur la FMI.

Attendu que le courriel de Veyle Saône est accompagné d'une photo qui, pour la commission, est inexploitable d'où cette « audition confrontation » seule mesure qui devrait permettre de clarifier la situation.

Tout d'abord la commission regrette que les 2 joueurs concernés soient absents de même que l'arbitre bénévole de la rencontre M. Matthieu POIREL.

La commission demande alors à M. MEUNIER GALFIONE Mathis, éducateur de Veyle Saône inscrit sur la FMI, de préciser à partir de photos quel est le joueur qui a réellement participé à la rencontre : la réponse est formelle, il s'agit de M. Mathis PLATTIER.

Reconnaissant immédiatement les faits sans chercher à les minimiser, Mme GUILLEMAUD Marie, éducatrice de Foot 3 Rivières, reconnaît qu'effectivement c'est bien M. Mathis PLATTIER qui a participé à la rencontre sous le nom de M. Mathis LAUBY. Mme Marie GUILLEMAUD endosse la totalité de « cette erreur », même prénom.

De surcroît, la commission de discipline du 24 mars 2026 a infligé à M. Mathis PLATTIER une suspension d'un automatique + 6 matches fermes + arbitrage.

En conséquence, non seulement le joueur Mathis PLATTIER a joué sous l'identité de M. Mathis LAUBY mais de plus il était en état de suspension à la date de la rencontre du 29 mars 2026.

Après délibéré, la commission juge en premier ressort :

**Pour le match :**

- de donner match perdu par pénalité à Foot 3 Rivières pour avoir fait participer à une rencontre un joueur suspendu :
  - # Foot 3 Rivières 1 : 0 but / -1 point
  - # Veyle Saône 1 : 3 buts / 3 points
- en application de l'article 52 « Fraude sur identité » des RG du District : l'équipe U17 de Foot 3 Rivières sera rétrogradée dans la division inférieure à celle pour laquelle elle sera sportivement qualifiée pour la saison suivante.

**Pour l'éducatrice :**

Mme Marie GUILLEMAUD, éducatrice de Foot 3 Rivières, licence n° 9602689145, est suspendue pour une durée de 6 mois.

Motif : fraude sur identité et participation d'un joueur en état de suspension.

Amende : 165 €uros

Date d'effet : 21 avril 2026

**Pour le joueur Mathis PLATTIER, licence n° 2547827335, de Foot 3 Rivières :**

Suspension d'un match ferme supplémentaire pour avoir participé à une rencontre en état de suspension.

Amende : 110 €uros

Date d'effet : 30 avril 2026

**Pour le club Foot 3 Rivières :**

Absences non excusées à l'audition : 3 x 55 € soit 165 €uros

Participation d'un officiel non licencié à une rencontre : 55 €uros

Fraude sur identité : 190 €uros

Frais de dossier en 1ère instance : 55 €uros

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Ain de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la Commission des Règlements,  
Maurice DELIANCE

# SPORTIVE SENIORS

Réunion du 28 Avril 2026

**Attention** des rencontres pour les 2 dernières journées ont été modifiées (article 30 des règlements du district) d'autres sont à étudier.

**Le tableau des montées et descentes est sur le site – DISTRICT – STATUTS ET REGLEMENTS – Titre 3 : les compétitions – article 24 -**

Courriers Clubs :

**Plaine Revermont Foot** : demande de modification horaire rencontre D5 poule B du 2 mai.

**Bourg Accft** : accord pour rencontre D5 poule B du 2 mai à **18h00 stade du Biolay à ST ETIENNE du B.**

**Thoissey Esvs** : rencontre D5 poule E du 2 mai **au stade des Petits Oiseaux à THOISSEY.**

**Marboz Esb** : demande de modification rencontre D4 poule D du 3 mai.

**Bresse Nord Fc** : valide la modification rencontre D4 poule D **au samedi 2 mai à 19h30.**

**Bourg Accft** : rencontre D3 poule B du 3 mai **au stade des Vennes à BOURG en BRESSE.**

**Plaine Tonique Fc** : rencontre D5 poule E du 3 mai **au stade du Moulin Neuf à MALAFRETAZ.**

**Bressans Fc** : rencontre D1 du 3 mai **à 19h30.**

Jacques CONTET.

# COMMISSION COUPES

Réunion du 28 Avril 2026

**Les finales auront lieu le samedi 23 mai au stade du Moulin Neuf à MALAFRETAZ.**

Coupe Emile FAIVRE :

**Les ½ finales sont programmées le jeudi 14 mai et devront être jouées avant le 15 mai.**

Coupe René TREMBLAY :

**Les ½ finales sont programmées le jeudi 14 mai et devront être jouées avant le 15 mai.**

Coupe Peggy Provost :

**Les ½ finales sont programmées le jeudi 14 mai et devront être jouées avant le 15 mai.**

**Attignat As 1 – Essor Bresse Saône 1 le jeudi 13 mai à 20h00.**

Coupe René Morandas :

**Les ½ finales sont programmées le vendredi 8 mai et devront être jouées avant le 15 mai.**

**Viriat Cs** : demande de modification rencontre du 8 mai.

**Marboz Esb** : accord pour rencontre le jeudi 7 mai à 21h00.

**Veyle Saône Fc** : demande de modification rencontre le vendredi 8 mai à **19h30**.

Jacques CONTET.

# COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 28 Avril 2026

Les Pyramides des championnats sont sur le site – DISTRICT – STATUTS ET REGLEMENTS –  
Titre 5 : Règlements championnats des U15 – U17 – U20.

Rencontres reprogrammées :

U15 D4 poule O J7 : **Dombes Bresse Fc 2 – Veyle Saône Fc 5** le mercredi 6 mai à 18h00.

U15 D3 poule E J8 : **Serrières Villebois Fc 1 – Arbent Marchon Us 1** le mercredi 13 mai à 18h00.

U15 D4 poule O J6 : **Bresse Foot01 2 – Thoissey Esvs 2** le samedi 23 mai à 15h00.

Courriers U15 :

**OI. Sud revermont01** : rencontre D2 poule C du 3 mai **au stade des Buclanes à CERTINES.**

**Valsershône Foot** : rencontre D4 poule I du 3 mai **au stade des Etournelles (Sy) à VALSERHÔNE.**

**Bresse Foot01** : rencontre D2 poule B du 3 mai **au stade de l'Arquebuse à PONT de VAUX.**

**Thoissey Esvs** : demande de modification rencontre D2 poule C du 3 mai.

**Misérieux Trévoux As** : accord pour rencontre D2 poule C **le samedi 2 mai 10h00 au stade des Petits  
----- Oiseaux à THOISSEY.**

**Côt. Luénaz Fc** : rencontre D3 poule D du 3 mai **au stade Les Gravelles à LA BOISSE.**

**Lagnieu Cs** : demande de modification rencontre D3 poule E du 3 mai.

**Oyonnax Pvcf** : accord pour rencontre D3 poule E **le samedi 2 mai à 15h30.**

**Arbent Marchon Us** : demande de modification rencontre D3 poule E du 3 mai.

**Serrières Villebois Fc** : accord pour rencontre **le mercredi 13 mai à 18h00.**

Courriers U17 :

**Arbent Marchon Us** : demande de modification rencontre D3 poule E du 9 mai.

**Montréal As** : accord pour rencontre D3 poule E **le samedi 2 mai à 15h30.**

Jacques CONTET.

# SPORTIVE FEMININES

Réunion du 28 Avril 2026

Courriers U15F :

**Ain Sud** : rencontre du 16 mai **au parc des sports La Chanal à MIRIBEL.**

Courriers U18F :

**Aix Fc** : rencontre du 9 mai **au stade J. FORESTIER à AIX les BAINS 15h00.**

**GF Pays de Couleurs** : rencontre du 2 mai **au stade municipal de Vézeronce Curtin à 14h00.**

Courriers S.F. à 8 :

**Artemare Valromey Fc** : rencontre D2 du 3 mai **au stade municipal de CHAMPAGNE en VALROMEY.**

\*\*\*\*\*

**La journée 21 initialement prévue le 16/17 mai est avancée au 9/10 mai (½ finales coupe le 14 mai).**

**La dernière journée J22 initialement programmée le 23/24 mai est reportée au 30 mai à 19h30.**  
**(23 mai finale de coupe).**

Jacques CONTET.

# COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

## CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Le 36ème Challenge du Conseil départemental se déroulera le dimanche 14 juin 2026 au  
Stade Fernand PIGUET de Marboz.

Veillez trouver ci-dessous, le lien d'inscription de vos équipes :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSej2Dxcq8fxtDYww5e5gy7jX6uWEINr72wD8XVkwkGZBIIQlw/viewform>

**Inscription à réaliser avant le 30 Avril**

**Contact : Jean-Marie BRESSOUX** - Mail : [jean-marie.bressoux@ain.fff.fr](mailto:jean-marie.bressoux@ain.fff.fr) - Tél : 06 38 98 82 66

Canton	Nbre d'équipes	Educateur identifié Equipe 1	Educateur identifié Equipe 2
Lagnieu	2	CS Lagnieu	CS Lagnieu
Bourg-en-Bresse-1	2	Bourg sud / ACCFT / Viriat	Bourg sud / ACCFT / Viriat
Replonges	2	Essor Bresse Saône (Bagé-Feillens-Manziat-Replonges)	Bresse Foot01
Belley	2	Cs Belley	Cs Belley
Saint-Étienne-du-Bois	2	Marboz	PRF
Trévoux	2	AS Misérieux Trévoux	Jassans Frans Football
Ceyzériat	2	Entente Sportive Revermontoise	Centre Dombes Foot
Valserhône	2	Valserhône Foot	Valserhône Foot
Meximieux	2	CMV	CMS Bressolles
Ambérieu-en-Bugey	2	Ambérieu	Saint Denis en Bugey
Châtillon-sur-Chalaronne	2	ESVS Thoissey	FC Dombes Bresse
Bourg-en-Bresse-2	1	Saint Denis Les Bourg	
Nantua	2	AS Montréal La Cluse	US Nantua
Hauteville-Lompnes	2	CO Plateau	CO Plateau
Attignat	2	AS Attignat	FC Plaine Tonique
Vonnas	2	FC Veyle Saône	Bord de Veyle

# PLATEAU DEPARTEMENTAL U7

Pour la saison 2025/2026, il aura lieu **le samedi 30 Mai de 14h à 18h30** à Izernore (Stade Michel AUDERGON – Rue de la vignette – 01580 IZERNORE). Clôture des inscriptions : Dimanche 17 mai

Inscriptions via le lien ci-contre : [Plateau départemental U7](#)

Clubs	Nombre d'équipes	Equipes supplémentaires
ST MARTIN MAILLAT	2	0
FC VEYLE SAONE	2	0
AS MISERIEUX TREVoux	3	0
FC DOMBES BRESSE	2	0
ESB MARBOZ	3	0
US IZERNORE NURIEUX V.	3	1
SC MILLE ETANGS	3	0
CS LAGNIEU	3	0
ENT.S. REVERMontoise	3	0
US ARBENT MARCHON	3	0
AMBERIEU FC	2	0
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	3	0
FC VEYLE VIEUX JONC	1	0
PLASTICS VALLEE FC OYONNAX	2	0
OLYMPIQUE RIVES DE L'AIN	2	0
FC CURTAFOND CONFRANCON	1	0
AS HAUTECOURT ROMANECHÉ	1	0
FC MAS RILLIER	1	0
CS VIRIAT	2	0
O. SUD REVERMONT 01	2	0
CENTRE DOMBES FOOTBALL	2	0
BOURG ACCFT	2	0
BOURG SUD	3	0
JASSANS FRANS FOOTBALL	2	0
AS MONTREAL LA CLUSE	3	0
AS ATTIGNAT	1	0
ENT.S. VAL DE SAONE THOISSEY	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>1</b>

La Commission technique

# COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

**Présents** : Patrick Teppe – Pierre Benoit

## **Informations** :

**Dans vos demandes, précisez la catégorie et la poule.**

**Une seule adresse** : [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr)

**U13**

## **Rappel** :

**En U13, FMI obligatoire.** Préparez vos tablettes en amont.

**N'oubliez pas vos identifiants** quand vous vous déplacez.

## **Rencontres reprogrammées** :

### **Le mercredi 6 mai 2026** :

**Poule M** : FC Dombes Bresse 4 / AS Misérieux Trévoux 4 (journée du 2 mai) à 18h30

### **Le lundi 11 mai 2026** :

**Poule I** : FC Veyle Saône 3 fém / Essor Bresse Saône 3 18h30 à Laiz (journée du 23 mai)

### **Le mercredi 13 mai 2026** :

**Poule L** : CS Lagnieu 5 fém / FC Mas Rillier 2 (journée du 23 mai) à Miribel (la Chanal) 18h00

### **Le samedi 16 mai 2026** :

**Poule C** : CS Lagnieu 2 / FC Bressans 2 (journée du 23 mai)

**Poule O** : FC Bresse Nord 2 / FC Bressans 4 (journée du 23 mai)

**Poule P** : FC Bressans 3 / Bourg ACCFT 1 à 13h00 (journée du 23 mai)

### **Le mercredi 20 mai 2026** :

**Poule A** : FC Bressans 1 / Plastics Vallée 1 à 16h30 (journée du 23 mai)

**Poule B** : FC Plaine Tonique 1 / Ent Val de Saône 1 (journée du 23 mai) à 17h30

### **Le mercredi 27 mai 2026** :

**Poule I** : FC Veyle Saône 3 / FC Bresse Nord 1 (journée du 2 mai) à 17h30

### **Le samedi 23 mai 2026** :

**Poule H** : Ain Sud 5 / AS Guéreins Genouilleux 1 à 13h30

### **Le samedi 30 mai 2026** :

**Poule D** : Jassans Frans 1 / La St Cyrienne 1 la rencontre se jouera bien à Jassans

## **Changement d'horaire** :

### **Journée du 2 mai 2026** :

**Poule A** : CS Lagnieu / Plastics Vallée FC 1 à 13h00

**Poule C** : FBBP 01 3 / Plaine Revermont Foot 1 à 12h00

CS Lagnieu 2 / Plastics Vallée FC 2 à 13h00

**Poule E** : FC Mas Rillier 1 / SC Mille Etangs 1 à 13h00

**Poule K** : US Tenay 1 / Côtière MV 2 à 10h30

**Poule L** : CS Lagnieu 5 fém / AS Misérieux Trévoux 5 fém à 10h00

**Journée du 9 mai 2026 :**

**Poule A :** FBBP 01 2 / Ent Revermontoise 1 à 12h00

**Poule C :** Plaine Revermont 1 / FC Bord de Veyle 1 à 12h30

**Poule D :** FC Dombes Bresse 2 / St Cyr 1 à 12h30

**Poule G :** FC Priay 1 / FC Serrières Villebois 1 à 13h00

**Poule L :** FC Priay 2 / Côtière MV 3 à 13h00

**Poule N :** FC Dombes Bresse 3 / AS St Etienne / Chalaronne 1 à 12h30

**Poule O :** Plaine Revermont Foot 3 / FC Plaine Tonique 3 à 12h30

**Poule P :** FBBP 01 4 / Plaine Revermont Foot 2 à 12h00

**Journée du 23 mai 2026 :**

**Poule A :** Ent Revermontoise 1 / Bourg Sud 1 à 14h30

**Poule C :** Ent Revermontoise 2 / FC Bord de Veyle 2 à 14h30

**Poule E :** FC St Maurice de Gourdans 1 / SC Mille Etangs 1 à 10h00

**Poule G :** FC St Maurice de Gourdans 2 / FC Priay 1 à 10h00

**Journée du 30 mai 2026 :**

**Poule H :** FC Veyle Saône 2 / Centre Dombes FC 2 à 12h00

**Changement de lieu :**

**Journée du 2 mai 2026 :**

**Poule F :** FC Valserhône 3 / CS Viriat 2 au stade des Etournelles (Châtillon en Michaille)

**Poule L :** FC Mas Rillier 2 / Côtière MV se disputera à Miribel (la Chanal) à 13h00

**Poule O :** Ent Marboz Cormoz 4 / CS Viriat 4 à St Nizier le Bouchoux 13h30

**Forfait :**

**Journée du 25 avril 2026 :**

**Poule M :** FC Dombes Bresse 4 >> 9€

**Forfait général :**

**Poule O :** Bresse Tonic Foot 2 >> 26€

Les clubs qui doivent rencontrer Bresse Tonic Foot seront exempt.

**U11**

**Rappel :**

**Feuille de plateau obligatoire**, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Créez les rencontres et mettez les scores.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Les feuilles doivent être lisibles et correctement remplies.

**Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir le district et tous les clubs concernés.**

**Changement d'horaire :**

**Journée du 9 mai 2026 :**

**Poule C :** Jassans à 11h00

**Poule F :** St Martin du Mont à 11h00

**Poule J** : Foissiat à 11h00  
**Poule K** : La Chagne à 11h00  
**Poule O** : Bressolles à 11h00  
**Poule P** : St Maurice de Beynost à 9h30  
**Poule T** : St Martin du Mont à 11h00  
La Chagne à 11h00

**Journée du 30 mai 2026 :**

**Poule B** : St Maurice de Beynost à 9h30  
**Poule D** : Polliat à 11h00  
**Poule H** : St Maurice de Beynost à 9h30

**Changement de lieu :**

**Journée du 9 mai 2026 :**

**Poule L** : le plateau prévu à Poncin se disputera à Veyziat (ATT Oyonnax)  
**Poule N** : le plateau prévu à Ambérieu en Bugey se disputera à Hauteville (CO Plateau)  
**Poule O** : Le plateau prévu à Meximieux se disputera à Bressolles

**Feuille de match manquante :**

**Journée du 7 mars 2026 :**

**Poule G** : FC Ambérieu 1  
**Poule N** : FC Ambérieu 2

**Journée du 14 mars 2026 :**

**Poule T** : FC Bord de Veyle 3

**Journée du 21 mars 2026 :**

**Poule D** : FC Plaine Tonique 1

**Journée du 28 mars 2026 :**

**Poule A** : FC Valserhône 1  
**Poule R** : AS St Laurentin 2

**Merci de nous les faire parvenir rapidement à [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr) si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.**

**U9**

**Rappel :**

**Feuille de plateau obligatoire**, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL le dimanche soir.  
Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.  
Les feuilles doivent être lisibles et correctement remplies.

**Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir le district et tous les clubs concernés.**

**Changement d'horaire :**

**Journée du 9 mai 2026 :**

**Poule P** : St Martin du Mont 9h30  
**Poule S** : St Maurice de Beynost 9h30

**Journée du 30 mai 2026 :**

**Poule K** : Polliat à 9h30

**Changement de lieu :**

**Journée du 30 mai 2026 :**

**Poule A** : le plateau prévu à Nantua (Forfait général) se disputera à Bellignat

**Forfait général :**

**Poule R :** Bourg Sud 4

**Feuille de match manquante :**

**Journée du 7 mars 2026 :**

**Poule F :** AS Guéreins Genouilleux

**Poule N :** FC Artemare Valromey

**Journée du 21 mars 2026 :**

**Poule F :** AS Guéreins Genouilleux

**Poule T :** Foot Trois Rivières

**Journée du 28 mars 2026 :**

**Poule C :** Ambérieu FC

**Merci de nous les faire parvenir rapidement à [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr) si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.**

**U7**

**Rappel :**

**Pensez à vous inscrire au rassemblement U7 du 30 mai à Izernore.**

**Feuille de plateau obligatoire**, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Chaque club peut aussi rentrer les feuilles de présence en passant par son Footclub.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Les feuilles doivent être lisibles et correctement remplies.

**Si vous annulez un plateau ou que vous ne pouvez pas vous déplacer, merci de prévenir le district et tous les clubs concernés. Même chose si vous changez de lieu.**

**Changement d'horaire :**

**Journée du 9 mai 2026 :**

**Poule G :** Jassans à 9h30

**Poule K :** Foissiat à 9h30

**Changement de lieu :**

**Journée du 9 mai 2026 :**

**Poule C :** le plateau prévu à Ambérieu en Bugey se disputera à Bettant

**Poule J :** le plateau prévu à Bourg en Bresse (la Chagne) se disputera à Montagnat

**Feuille de match manquante :**

**Journée du 28 février :**

**Poule J :** FBBP 01

**Journée du 7 mars 2026 :**

**Poule E :** Côtière MV

**Poule O :** AS Izernore NV

**Journée du 28 mars 2026 :**

**Poule M :** FC Valserhône

**Merci de nous les faire parvenir rapidement à [district@ain.fff.fr](mailto:district@ain.fff.fr) si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.**

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

**La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)**

## Actualisation des tests in-situ des terrains synthétiques

- Néant

## Demande d'Avis Préalable installation

- Club de Peyrieu – passage en éclairage LED -document transféré à la ligue.
- Commune de Saint Vulbas – passage d'une pelouse naturelle en pelouse synthétique – document transféré à la ligue.

## Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Néant

## Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stades Biolay 1 et 2 de Saint Etienne du Bois NNI 013500101 et NNI 013500102

## Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

## Programmation du mois de mai et juin 2026.

- Terrain de la prairie 2 de Meximieux NNI 012440102
- Terrains Joseph LOPEZ 1 et 2 d'Ambronay NNI 010070101 et NNI 010070102
- Terrains des Brouilles 1 et 2 de Curtafond NNI 011400101 et NNI 011400102
- Terrain René ROLLET de Lagnieu NNI 012020102
- Terrains de la Chassagne 2,3 et 4 de Manziat NNI 012310102, NNI 01230103 et NNI 012300104
- Terrain Gilbert LAFAY 2 de Vonnas NNI 014570102
- Eclairage du stade de l'Huppe de Montrevel en Bresse NNI 012660201

Pour la CDTIS : JF JANNET

## LES CLUBS RECHERCHENT



**LE SCME RECRUTE  
REJOINS-NOUS !**

**RECHERCHE ÉDUCATEURS**  
toutes catégories, débutants ou confirmés

**SPORTING CLUB  
des MILLE ETANGS**  
360  
licenciés

- club convivial
- formation possible
- projet sportif ambitieux

scme581373@gmail.com  
Bruno 06 01 79 00 24

Savigneux  
Ambérieux-en-Dombes

**Ensemble, allons de l'avant !**



Nous recherchons  
**DES ÉDUCATEURS**  
Pour la saison 2026/2027  
Possibilité de défraiement et passage de formation possible

**OSR**  
OLYMPIQUE  
SUD ROVERMONT  
07

Candidature par QR Code



**LE FC BRESSE NORD**

**RECRUTE UN(E)  
BPJEPS**

REJOINS UN CLUB FAMILIAL, DYNAMIQUE ET PASSIONNÉ ❤️💙

**Missions**

- Encadrement des jeunes joueurs
- Participation à la vie du club

...

**Le club**

- St-Jean, St-Julien, Lescheroux, St-Trivier
- + 170 licenciés

Contactez-nous !

**Jérôme CHATEL**  
contact@fcbressenord.fr  
06.89.32.97.12

**ANNONCE OFFICIELLE** #FCBN



**FCCSN**  
Football Club Cormoz Saint  
Nizier

**RECRUTEMENT  
COACH SENIORS**  
SAISON 2026/2027

**LE CLUB CHERCHE SON NOUVEAU LEADER !**

- Passionné de foot ?
- Prêt à relever des défis ?
- Envie de mener une équipe vers la victoire ?

**ÉQUIPE EN D5** **OBJECTIF :  
MONTER  
EN D4 !**

**ON COMPTE SUR TOI !**

**CONTACTE EDDIE !**  
06 48 36 37 87

**REJOINS-NOUS ET FAIS BRILLER LE CLUB !**  
PARTAGEZ ET ! FAITES TOURNER !

# Deviens éducateur au FC Curtafond Confrançon



Notre club, situé à 15 km au nord-ouest  
de Bourg-en-Bresse recherche :

Un entraîneur pour son équipe fanion  
évoluant au niveau D3

Un entraîneur pour son équipe  
féminine en entente avec le FC Bressan

Plus qu'un club une famille, le groupe  
de joueurs est jeune, perfectible  
mais ambitieux



Pour toute information, merci de  
contacter le président du club  
Monsieur Broyer au 06.22.39.81.99

# DEVIENS ÉDUCATEUR À L'USSC POUR LA SAISON 2026-2027



NOUS RECHERCHONS :

Des éducateurs en  
**U7, U9, U11, U13** et **Seniors** !

EXPÉRIENCE SPORTIVE  
ENRICHISSANTE DANS UNE  
AMBIANCE CONVIVIALE !

FORMATION POSSIBLE

📍 À SAINT CYR SUR MENTHON



**REJOINS NOUS !**



**06 64 82 18 40**